

# Info technique

## Age et durée d'assurance

### Quelles conséquences de la réforme de la réforme des retraites

**La réforme des retraites de 2023** prévoyait d'allonger de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, cet âge devait ainsi être progressivement relevé à raison de trois mois par génération à compter des assurés nés le 1<sup>er</sup> septembre 1961. L'âge d'ouverture à la retraite devait alors être porté à 63 ans et 3 mois en 2027 (génération 1965) pour atteindre 64 ans en 2030 (générations 1968 et suivantes).

Parallèlement, la durée d'assurance pour bénéficier d'une retraite à taux plein devait être portée à 172 trimestres en 2027 dès la génération née en 1965. L'application de la loi dite "Touraine" de 2014, qui prévoyait de relever cette durée d'un trimestre tous les trois ans de 2020 à 2035 pour atteindre 172 trimestres (43 ans) pour les générations 1973 et suivantes seulement, se trouvait ainsi accélérée. Pour les personnes ne pouvant justifier d'une durée d'assurance de 172 trimestres, l'âge de la retraite dit du « taux plein » (sans décote) restait fixé à 67 ans.

**La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 a interrompu le processus prévu. Cette « réforme de la réforme » s'applique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.**

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

#### Conséquences de la suspension de la réforme de 2023

L'âge d'ouverture des droits à retraite reste **figé entre 62 ans et 9 mois et 63 ans et 9 mois pour les générations nées entre 1964 et 1968 inclus.**

L'augmentation de la durée d'assurance exigée pour le taux plein est aussi suspendue et **plafonnée à 170 trimestres pour la génération née en 1964 et à 170 / 171 trimestres pour la génération née en 1965.**

Le tableau au verso résume la situation année de naissance par année de naissance.

**Il est rappelé que pour bénéficier de sa retraite la condition préalable est d'avoir atteint l'âge légal, d'être à jour de ses cotisations et de formuler une demande avant la date d'effet envisagée. La durée d'assurance n'est pas une condition ; elle va déterminer cependant le calcul du montant de la pension : sauf à avoir atteint l'âge dit du « taux plein » (67 ans) : si la durée d'assurance n'est pas atteinte à la date d'effet de la pension, celle-ci est définitivement amputée d'un coefficient de réduction.**

**Autre effet de la loi de financement de la sécurité sociale : une réforme profonde des conditions du cumul emploi retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, qui ne sera plus possible qu'à compter de 67 ans, le cumul avant cet âge étant soumis à un plafond de ressources totalisant revenus et pensions. Voir CNBF Information technique 2026-3.**

Année de naissance	Période	Age		Trimestres	
		Jusqu'en août 2026	A partir de septembre 2026	Jusqu'en août 2026	A partir de septembre 2026
1955 - 1956 - 1957		62 ans	62 ans	166	166
1958 - 1959 - 1960		62 ans	62 ans	167	167
1961	de janvier à août 1961	62 ans	62 ans	168	168
	de septembre à décembre 1961	62 ans et 3 mois	62 ans et 3 mois	169	169
1962		62 ans et 6 mois	62 ans et 6 mois	169	169
1963		62 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois	170	170
1964		63 ans	62 ans et 9 mois	171	170
1965	de janvier à mars 1965	63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	172	170
	d'avril à décembre 1965	63 ans et 3 mois	63 ans	172	171
1966		63 ans et 6 mois	63 ans et 3 mois	172	172
1967		63 ans et 9 mois	63 ans et 6 mois	172	172
1968		64 ans	63 ans et 9 mois	172	172
1969 et après		64 ans	64 ans	172	172

**Carrières longues à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :** impact du décalage de l'âge légal de départ pour les personnes nées de 1964 à 1968 inclus.

Cela concerne les assurés qui ont commencé à travailler avant 20 ans et qui ont cotisé au moins 5 trimestres avant la fin de l'année civile de leurs 20 ans (ou 4 si nés au cours du dernier trimestre) : l'âge de départ en retraite possible évolue également :

Année de naissance	Période	Age		Trimestres	
		Jusqu'en août 2026	A partir de septembre 2026	Jusqu'en août 2026	A partir de septembre 2026
1964		60 ans et 6 mois	60 ans et 3 mois	170	170
1965	de janvier à mars 1965	60 ans et 9 mois	60 ans et 3 mois	170	170
	d'avril à décembre 1965	60 ans et 9 mois	60 ans et 6 mois	171	171
1966		61 ans	60 ans et 9 mois	172	172
1967		61 ans et 3 mois	61 ans	172	172
1968		61 ans et 6 mois	61 ans et 3 mois	172	172